

Autorisation de droit à l'image pour un mineur Année scolaire 2023-2024

Nous soussignons :

Père :

Nom / prénom :

Demeurant :

Mère :

Nom / prénom :

Demeurant :

Agissants en qualité de représentants légaux de :

Nom : Prénom : Age :

Nom : Prénom : Age :

Nom : Prénom : Age :

Autorisons le service périscolaire « La Ruche » et la commune de Kunheim à

(Cocher les paragraphes dont vous autorisez le droit à l'image) :

- Photographier et/ou filmer mon(mes) enfant(s) dans le cadre des activités de « LA RUCHE ». (DIAPORAMA)
- Reproduire et diffuser en partie ou en totalité ces images sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique, ...) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir.
- Diffuser ces images sur le site internet de la commune de Kunheim.
- Diffuser ces images dans le bulletin municipal trimestriel Kunheim Parlons-en (KPE)

A tout moment, les responsables légaux de l'enfant peuvent demander une rectification de ce document.

Fait à le

Signatures obligatoires des représentants légaux,
Précédé de la mention « lu et approuvé »: